

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT HARE
RELATIF À L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. J'espère que tous les députés appuieront cette motion qui, je crois, est de nature urgente et même indispensable à cette étape-ci de l'exploitation de l'énergie nucléaire au Canada. Beaucoup de Canadiens s'inquiètent des dangers de l'énergie nucléaire, notamment de l'élimination des déchets et de la transformation du plutonium. En ce qui concerne le rapport de M. Kenneth Hare et de ses collègues, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que ce rapport soit renvoyé à un comité spécial de la Chambre chargé d'effectuer une enquête publique approfondie sur les perspectives de l'énergie atomique au Canada et en outre que ce comité spécial présente à la Chambre d'ici le 1^{er} janvier 1978 un rapport provisoire indiquant les moyens financiers et le personnel requis pour faire une étude approfondie et complète de la question.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

MOTION DE BLÂME CONTRE LA BRITISH AMERICAN BANK NOTE
COMPANY AU SUJET DU TRAITEMENT DE SES EMPLOYÉES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le Parlement blâme la British American Bank Note Company de payer ses employés sensiblement moins que ses employés; et qu'il appuie les employés de la British American Bank Note Company qui réclament un salaire égal pour un travail égal.

M. l'Orateur: D'après l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN COMITÉ PROVISOIRE
CANADA-TERRE-NEUVE POUR LA GESTION DES FONDS
SOUS-MARINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. D'ici à ce que la Cour suprême du Canada rende son jugement au sujet des droits miniers sous-marins, le ministre des Mines et de l'Énergie de Terre-Neuve a proposé au gouvernement du Canada de créer un comité provisoire fédéral-provincial (Terre-Neuve) de gestion des fonds sous-marins, lequel constituerait une tribune qui permettrait aux compagnies pétrolières et gazières de répondre aux questions et de régler les problèmes qui se posent et aux deux gouvernements de discuter et de coordonner l'exploration des fonds sous-marins sans préjudice des droits de l'une ou de l'autre partie. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement du Canada accepte la proposition du ministre des Mines et de l'Énergie de Terre-Neuve en vue de créer un comité provisoire fédéral-provincial (Terre-Neuve) de gestion des fonds sous-marins qui veillerait à ce que l'exploration des ressources pétrolières et gazières se poursuive d'ici à ce que la Cour suprême du Canada tranche la question de la compétence.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE D'EXPLICATION DES PROPOS RELATIFS À M. LESLIE
JAMES BENNETT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la déclaration qu'a faite hier le député de Dollard (M. Goyer) qui était sollicitateur général à l'époque où Leslie James Bennett accomplissait son dernier mandat de chef du service de contre-espionnage de la GRC, et également à propos de celle que le premier ministre (M. Trudeau) a faite aussi hier, les deux affirmant que ni l'un ni l'autre n'avaient jamais entendu parler de cet homme. Je propose donc: